



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 27 JUIN 2024

OBJET : SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
64) Tables communes
Adhésion de la Ville de Montreuil - Avis

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_64-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 64

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	10
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.....	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 64

PRÉSENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

ABSENTS EXCUSÉS

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSÉS

M. AUBRY, Conseiller municipal,
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

64) Tables communes

Adhésion de la Ville de Montreuil - Avis

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-18,

vu l'arrêté pris conjointement par Messieurs les Préfets de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, en date du 16 juin 1993, autorisant la constitution du Syndicat intercommunal à vocation unique formé entre les communes de Bobigny (93) et de Champigny-sur-Marne (94), dénommé SIRESCO,

vu l'arrêté pris conjointement par Messieurs les Préfets de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise, en date du 18 avril 2002, autorisant l'adhésion de la commune d'Ivry-sur-Seine au SIRESCO,

vu l'arrêté interpréfectoral n°2023-4075 du 21 décembre 2023 modifiant les statuts du Syndicat dénommé désormais TABLES COMMUNES,

considérant la volonté de la commune de Montreuil de développer un mode de gestion publique de sa restauration collective dans une démarche de coopération intercommunale,

vu la délibération du conseil municipal de Montreuil en date du 07 février 2024 sollicitant son adhésion à TABLES COMMUNES, ci-annexée,

vu la délibération du comité syndical de TABLES COMMUNES du 05 mars 2024 acceptant la demande d'adhésion de la ville précitée, ci-annexée,

vu les statuts de TABLES COMMUNES,

considérant que doivent se prononcer sur l'adhésion de cette commune, les communes adhérentes à TABLES COMMUNES,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 40 voix pour, 2 abstentions

ARTICLE UNIQUE : ACCEPTE l'adhésion de la commune de Montreuil au Syndicat Intercommunal TABLES COMMUNES.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_64-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

LE - 8 JUIL 2024
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE - 8 JUIL 2024